
DÉCISION N° 2022.11.139D

PORTANT SUPPRESSION DE LA RÉGIE D'AVANCES AUPRÈS DU SERVICE CABINET
DU MAIRE DE LA VILLE DE MONTÉLIMAR

Le Maire de Montélimar,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 - article 238, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2009 portant application de l'article 8 du décret n°2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2.00 en date du 17 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités,

Vu la décision 2020.08.39D portant création d'une régie d'avances auprès du service du cabinet du Maire de la ville de Montélimar,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 novembre 2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La régie d'avances auprès du service du Cabinet du maire de la ville de Montélimar est supprimée à compter du 1^{er} novembre 2022.

ARTICLE 2 :

Il convient par conséquent de clôturer le compte de dépôt de fonds à compter du 1^{er} novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le **16 DEC 2022**
ID : 026-212601983-20221117-2022-45139D-AR

ARTICLE 3 :

Monsieur Le maire de Montélimar et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Montélimar le 17 novembre 2022.

Visa de Monsieur Le Maire
de Montélimar



Pour Le Maire,
Le Conseiller délégué

Norbert GRAVES

Visa du comptable public assignataire


Pascal GARDON
Inspecteur des Finances Publiques

SCG PIERRELATTE
2 BD FREDERIC MISTRAL
BP 140 26702 PIERRELATTE
Tél : 04.75.97.20.20